

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 20 octobre 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

4 – Travaux d'entretien des espaces verts communaux : nouveaux taux horaires applicables au 15/10/2022

Monsieur le Maire présente le devis la société PBL SASU située 24 rue Principale Kerling-Lès-Sierck représentée par M. HELMSTETTER Jehan avec le nouveau taux horaire applicable à compter du 15/10/2022 pour effectuer les travaux comme suit :

- Taux horaire fauchage/broyage/élagage à l'épareuse : 59.00 € HT

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter le nouveau taux horaire de la société PBL SASU située 24 rue Principale Kerling-Lès-Sierck représentée par M. HELMSTETTER Jehan et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 20 octobre 2022

Le Maire, Guy HOCHARD


